

Mars 2013



GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE



Comité de l'Aquaculture

Huitième session

Paris (France), 13-15 mars 2013

Rapport exécutif sur les activités intersessions, les recommandations et le plan de travail (2013-2014) du Comité de l'aquaculture et de ses organes subsidiaires

INTRODUCTION

1. Le présent document résume les activités menées par le Comité de l'aquaculture (CAQ) entre mars 2011 et février 2013. Il donne une vue d'ensemble des principaux travaux réalisés et approuvés par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.4 et GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.5), des recommandations formulées par les organes subsidiaires du CAQ, y compris la cinquième Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc, et du plan de travail 2013-2014 proposé pour le CAQ.

2. Il convient de rappeler que les sessions de la CAQ se tiennent tous les deux ans et que les activités menées par le CAQ et ses organes subsidiaires pendant et après la session précédente ont déjà été présentées à la trente-sixième session de la CGPM, en mai 2012. Elles figurent dans le présent document par souci de clarté et afin d'éviter tout défaut d'information des membres du CAQ.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE PENDANT LA PÉRIODE INTERSESSIONS (mars 2011-février 2013)

3. La septième session du CAQ s'est tenue à Rome (Italie) du 8 au 10 mars 2011 (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.3). Elle a été suivie des réunions des groupes de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge (WGSC), sur l'aquaculture durable (WGSA), sur la commercialisation des produits aquacoles (WGMA) et sur le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM). Les résultats des activités de ces groupes de travail et les projets à l'appui des travaux du CAQ ont été débattus et passés en revue lors de la cinquième Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (Rome, mars 2012, voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.6).

4. La liste des réunions, suivie des principales conclusions, figure ci-après:

- Étude pilote (étape 1) sur la détermination d'indicateurs relatifs à l'aquaculture durable – Espagne (Puerta Santa Maria, 23-25 mai 2011);
- Réunion sur les interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture dans les lagunes côtières de Méditerranée – Italie (Cagliari, 28-30 juin 2011);
- Projet pilote (étape 2) visant à évaluer une sélection d'indicateurs ayant trait à l'aquaculture durable – Tunisie (11 juin 2011, 28 septembre 2011, 11 octobre-3 novembre 2011);
- Étude pilote (étape 2) visant à évaluer une sélection d'indicateurs ayant trait à l'aquaculture durable – Turquie (Muğla, 21-22 septembre 2011);
- Étude pilote (étape 1) sur la détermination d'indicateurs relatifs à l'aquaculture durable – Maroc (M'diq, 26-27 octobre 2011);
- Atelier régional sur les études de cas pilotes portant sur les directives et l'application d'indicateurs durables relatifs à l'aquaculture – Espagne (Malaga, 14-16 novembre 2011);
- Atelier sur la définition et le suivi environnemental des activités aquacoles dans les zones d'effets admissibles – Espagne (Malaga, 16-18 novembre 2011);
- Contribution à la première réunion du Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire – Roumanie (Constanta, 16-18 janvier 2012);
- Treizième session du SIPAM – Italie (Salerne, 1-3 février 2012);
- Cinquième Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc – Italie (Rome, 7-9 mars 2012)
- Atelier de formation sur la sélection des sites, les zones affectées à l'aquaculture et la gestion des sites pour l'aquaculture marine en zone côtière – Maroc (M'diq, 4-7 février 2013);
- Réunion sur le programme de suivi environnemental pour les activités d'aquaculture marine en Méditerranée et en mer Noire – Maroc (M'diq, 8 février 2013);
- Atelier de formation sur la sélection des sites, les zones affectées à l'aquaculture et la gestion des sites pour l'aquaculture marine en zone côtière – Turquie (Trabzon, 18-21 février 2013);
- Réunion sur la diversification des espèces aquacoles en mer Noire – Turquie (Trabzon, 21-22 février 2013).

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE

5. À sa septième session, le CAQ a passé en revue la situation et les tendances de l'aquaculture en Méditerranée, s'est penché sur la mise en œuvre et les principaux résultats des projets à l'appui à ses activités et a débattu des travaux et conclusions de ses organes subsidiaires.

6. Le CAQ a examiné les principales questions prioritaires ayant trait à l'aquaculture méditerranéenne marines et en eau saumâtre, et a mis en évidence les activités de recherche et de développement conduites par les membres de la CGPM. Il a recommandé, en particulier, de mettre en place un cadre de référence durable régissant l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire. Il a insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'appliquer des réglementations spécifiques et de simplifier les procédures en matière de licences dans le secteur de l'aquaculture, et il a formulé des conseils de gestion visant précisément à harmoniser la mise en place de zones affectées à l'aquaculture (ZAA) dans les pays. À cet égard, il a également recommandé de mettre en œuvre un programme de suivi environnemental des zones situées à proximité d'activités aquacoles.

7. Le CAQ a reconnu à quel point les travaux des institutions nationales de recherche étaient importants et combien il était nécessaire de diffuser les résultats et les priorités établies, notamment la planification spatiale, la pathologie des poissons, la culture d'espèces nouvelles et l'optimisation de technologies inédites visant à améliorer la production aquacole. En outre, il a suggéré aux membres de créer de façon formelle un système de compte-rendu s'appuyant sur un modèle normalisé (à définir) afin de relever les activités de recherche et de développement dans le domaine aquacole.

8. Le CAQ a débattu des principales conclusions et recommandations émanant de l'évaluation des performances, à savoir: recenser les questions stratégiques ayant trait au développement de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire afin d'établir les priorités du plan de travail; définir plus clairement le rôle et l'organisation du CAQ et de ses organes subsidiaires; renforcer continuellement la collaboration avec d'autres réseaux et organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et concentrer l'attention sur les grandes questions prioritaires déjà recensées.

9. Pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation des performances, la CGPM a, entre autres mesures importantes, lancé en 2012 son premier Programme-cadre stratégique pour 2013-2018 (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.14 et le paragraphe y afférent). Cet outil, qui doit rendre la Commission plus fonctionnelle, fournit une plateforme flexible mais solide au service du développement durable et de la coopération en Méditerranée et en mer Noire. Il permet ainsi d'intégrer les projets actuels et futurs relevant du CAQ. Par ailleurs, la CGPM a créé le Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire, qui travaille à la fois sur la pêche de capture et sur l'aquaculture (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.17 et le paragraphe y afférent).

10. Le CAQ a examiné plusieurs amendements à la Recommandation GFCM/33/2009/4 relative à la communication de données et d'informations sur l'aquaculture. Enfin, il est convenu du plan de travail 2011-2012 et a élu son nouveau bureau.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AQUACULTURE DURABLE (WGS)

11. Les activités du Groupe de travail sur l'aquaculture durable ont été conduites dans le cadre du projet *Indicateurs du développement durable de l'aquaculture et directives pour leur utilisation en Méditerranée* (InDAM), cofinancé par l'Union européenne (UE). La deuxième année de mise en œuvre du projet s'est achevée en décembre 2011 et la troisième a débuté en janvier 2013. Dans le cadre d'InDAM, les travaux suivants ont été réalisés: i) évaluation du système de référence des indicateurs définis et suivi des études pilotes (Tunisie et Turquie, étape 2), et réalisation de nouvelles études pilotes au Maroc et en Espagne (étape 1); ii) élaboration du Guide sur les indicateurs pour une aquaculture durable dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire; iii) mise à jour de la base de données hébergée sur le site internet du SIPAM et diffusion des résultats d'InDAM; iv) renforcement et consolidation de la coopération dans le domaine de l'aquaculture durable; mise au point d'études pilotes au Monténégro (étape 1), en Espagne et au Maroc (étape 2), et en Tunisie (étape 3) en 2013.

12. Les participants à la réunion sur les études de cas pilotes concernant des lignes directrices et l'application d'indicateurs durables relatifs à l'aquaculture (Malaga, Espagne, 14-16 novembre 2011) se sont penchés sur les points suivants: i) partage des expériences ayant trait aux indicateurs relatifs au développement d'une aquaculture durable en Méditerranée et en mer Noire; ii) sélection affinée d'un nombre minimal d'indicateurs régionaux pour chaque dimension de la durabilité (économique, environnementale et sociale); iii) débats sur la pertinence et la définition des points de référence; iv) détermination des étapes à entreprendre pour les futures études de cas; v) conseils visant l'achèvement du guide sur les indicateurs.

13. Les principales réalisations du Groupe de travail sur l'aquaculture durable pendant la période intersessions, notamment par la voie du projet InDAM, englobent plusieurs aspects liés à la durabilité de l'aquaculture, en particulier:

- affinement d'une méthodologie hautement participative visant à sélectionner des indicateurs – les 14 principes, 67 critères et 156 indicateurs définis par InDAM pourraient constituer le point de départ de processus de sélection plus approfondis;
- réalisation d'études pilotes (en différentes étapes) jouant un rôle essentiel dans le processus de sensibilisation à la durabilité de l'aquaculture et à l'ajustement d'une liste d'indicateurs relatifs à l'aquaculture durable grâce à la détermination de points de référence et à des essais portant sur leur applicabilité concrète;
- adaptation à l'échelle nationale et locale des activités de sensibilisation à la durabilité de l'aquaculture – le processus participatif, multilatéral et fondé sur le consensus (approche par la coconstruction) et l'approche écosystémique de l'aquaculture (AEA) servant à sélectionner les indicateurs, ainsi que l'emploi de la méthode Delphi dans le cadre des études pilotes, se sont avérés être des outils flexibles et d'un bon rapport coût-efficacité qui permettent d'obtenir un fort consensus entre les experts et de fournir des résultats en temps réel;
- définition d'indicateurs régionaux – InDAM a contribué à la définition d'un ensemble minimal d'indicateurs, applicables au niveau régional, pour chaque dimension de la durabilité;
- publication des indicateurs relatifs à l'aquaculture durable dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire, *Indicators for sustainable aquaculture in Mediterranean and Black Sea countries. Guide for the use of indicators to monitor sustainable development of aquaculture*, n° 93 de la série Studies and Reviews de la CGPM (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Dma.1).

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉLECTION DES SITES ET LA CAPACITÉ DE CHARGE (WGSC)

14. Les activités du Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge ont été conduites dans le cadre du projet de développement de la sélection des sites et de la capacité de charge pour l'aquaculture méditerranéenne dans les zones adaptées aux activités aquacoles (SHoCMed). La deuxième année de mise en œuvre du projet s'est achevée en décembre 2011 et la troisième a débuté en janvier 2013. Dans le cadre de SHoCMed, les travaux suivants ont été réalisés: i) élaboration d'un guide sur la création de ZAA; ii) mise au point d'un projet de glossaire sur la sélection des sites et la capacité de charge; iii) initiative Delphi sur les normes de qualité environnementale; iv) préparation d'un examen des zones d'effets admissibles; v) organisation de deux ateliers de formation portant sur la sélection des sites, les zones affectées à l'aquaculture et la gestion des sites dans le domaine de l'aquaculture marine en zone côtière; vi) harmonisation du système de suivi environnemental dans la région relevant de la CGPM.

15. L'Atelier sur la définition des zones d'effets admissibles et leur suivi environnemental, qui s'est tenu en Espagne (Malaga, 16-18 novembre 2011, voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.18), a été l'occasion pour ses participants de se pencher et de s'entendre sur un glossaire ayant trait aux zones d'effets admissibles et sur un certain nombre de paramètres liés aux normes de qualité environnementale, qui doivent s'appliquer dans le cadre d'un programme de suivi environnemental de l'aquaculture.

16. Les documents techniques suivants ont été rédigés: Création de zones affectées à l'aquaculture (ZAA); Guide sur l'affectation de zones côtières à l'aquaculture dans les pays méditerranéens, à paraître dans la série Studies and Reviews de la CGPM (projet avancé); Normes de qualité environnementales applicables à l'élevage de poissons marins en Méditerranée: approche Delphi; Zones d'effets admissibles dans le secteur de l'aquaculture marine en Méditerranée.

17. En février 2013, deux ateliers de formation sur la sélection des sites, les zones affectées à l'aquaculture et la gestion des sites destinés à l'aquaculture marine en zone côtière ont été organisés en coopération avec des instituts et organisations locaux et avec la FAO au Maroc et en Turquie (en collaboration avec le Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire pour ce dernier pays, voir le

paragraphe 31). Ces sessions visaient à aider les pays membres à comprendre les concepts de base des ZAA et les étapes à suivre pour les mettre en place. Par ailleurs, cette activité s'inscrivait dans le droit fil de l'action A du Programme-cadre de la CGPM portant sur l'appui à la création de ZAA.

18. Les participants à la Réunion sur le programme de suivi environnemental ayant trait aux activités aquacoles marines en Méditerranée et en mer Noire, organisée au Maroc (M'diq, 7-8 février 2013), ont débattu des aspects essentiels concernant la mise en place d'un programme de suivi environnemental et les directives y afférentes dans le domaine de l'aquaculture dans la région relevant de la CGPM, en se penchant plus particulièrement sur les normes de qualité environnementale.

19. On pourrait résumer brièvement comme suit les principales réalisations du Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge pendant la période intersessions, notamment par la voie du projet SHoCMed:

- sensibilisation au niveau régional – grâce à la contribution du projet SHoCMed, on reconnaît communément aujourd'hui que la sélection des sites et la capacité de charge demeurent l'un des principaux freins au développement durable de l'aquaculture dans la région méditerranéenne, et les concepts comme les ZAA, les zones d'effets admissibles, les normes de qualité environnementale et leurs relations sont mieux connus;
- suivi des travaux et de la coopération scientifique au sein de la CGPM et dans le cadre des activités conduites par le WGSC, qui ont abouti à la définition et à l'adoption d'une résolution de la CGPM portant spécifiquement sur les ZAA (Résolution RES/36/2012/1 relative aux directives concernant les zones affectées à l'aquaculture, adoptée à la trente-sixième session de la Commission);
- définition des variables liées aux normes de qualité environnementale permettant de surveiller l'aquaculture de poissons marins, à l'issue de réunions, d'initiatives conduites par des experts dans le cadre de Delphi et de tables rondes – on a dressé une liste de neuf variables en vue de mettre en place un programme de suivi environnemental de l'aquaculture qui devrait inclure au moins les éléments suivants:
 1. matières organiques totales présentes dans les sédiments (en pourcentage);
 2. azote total présent dans les sédiments (en pourcentage);
 3. potentiel d'oxydoréduction (Eh) (en mV);
 4. quantité de polychètes de la famille des Capitellidés ramenée à la biomasse de la macrofaune (en pourcentage);
 5. bulles de gaz;
 6. oxygène dissous (en mg/l);
 7. turbidité (en m);
 8. pourcentage de limon/argile dans les sédiments (en pourcentage);
 9. zone contaminée par les déchets;
- coopération renforcée sur les interactions entre l'aquaculture et l'environnement en Méditerranée – le réseau d'experts méditerranéens créé au cours de la première année d'existence du projet SHoCMed s'est consolidé et renforcé quant à sa capacité de partager et d'échanger des expériences liées à la sélection des sites et à la capacité de charge au service du développement durable de l'aquaculture, l'accent étant mis sur l'environnement.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU SYSTÈME D'INFORMATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE EN MÉDITERRANÉE (SIPAM)

20. Depuis la septième session du CAQ, les activités conduites par le SIPAM ont été passées en revue lors de la treizième réunion annuelle du SIPAM, qui s'est tenue à Salerne (Italie) du 1^{er} au 3 février 2013 (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.8).

21. Les principales activités menées par le SIPAM sont résumées ci-après:

- Les volets du SIPAM ayant trait aux technologies de l'information relevant de la communication des statistiques et de données sur la production, conformément à la Recommandation GFCM/35/2011/6, ont été améliorés dans les domaines suivants: zone statistique et méta-analyse des données, résumés nationaux et rapports personnalisés, système de transmission des reçus au format PDF, et aquaculture fondée sur les captures;
- Le SIPAM a publié des formulaires de saisie de données sur les centres de production, conformément à la Recommandation GFCM/35/2011/6. Ces formulaires permettent de communiquer des renseignements concernant le nombre de centres, les structures, le volume, les espèces élevées et les destinations;
- Les statistiques sur la production antérieures à 2008 hébergées par le SIPAM ont été passées en revue et mises en forme afin d'en améliorer l'homogénéité et la cohérence;
- Le Guide de démarrage rapide à destination des coordinateurs nationaux (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.15) a été actualisé afin d'y inclure deux sections ad hoc sur les statistiques relatives à la production et sur le processus de transmission des données concernant les centres de production;
- Le portail du SIPAM sur l'aquaculture dans la zone CGPM a été enrichi en y ajoutant de nouvelles pages thématiques consacrées aux lagunes côtières;
- Un prototype de consultation des données applicable aux statistiques de production relevant du SIPAM, reposant sur Crystal Xcelsius Designer, a été conçu et rendu public et sera à la disposition des utilisateurs inscrits (y compris les points focaux);
- Un dialogue préliminaire a été mis en place avec AquaMed en ce qui concerne le partage de sa base de données de projet (axée sur la recherche aquacole dans les pays partenaires) et de la base de données du SIPAM concernant la CGPM. L'initiative est présentée actuellement à la huitième session du Comité de l'aquaculture.

22. En ce qui concerne la transmission de données et d'informations relatives à l'aquaculture par la voie du SIPAM et depuis l'adoption des recommandations GFCM/33/2009/4 et GFCM/35/2011/6, on peut résumer la situation comme suit (année, pays, entrées):

- 2008: 15 pays, 326 entrées;
- 2009: 16 pays, 364 entrées;
- 2010: 17 pays, 401 entrées;
- 2011: 13 pays, 292 entrées (la transmission est encore en cours).

GESTION DES LAGUNES CÔTIÈRES MÉDITERRANÉENNES: INTERACTIONS ENTRE L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE DE CAPTURE (LAMED 2)

23. Le projet «Gestion des lagunes côtières méditerranéennes: interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture» (LaMed 2) a débuté en septembre 2010. Il s'agit de l'une des deux composantes du projet LaMed «Renforcer la coopération sur la gestion de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire», mise en œuvre par le Secrétariat de la CGPM et financée par la Direction générale pour la pêche et l'aquaculture du Ministère italien des politiques agricoles et forestières.

24. LaMed 2 a permis de constituer un réseau d'experts spécialisés dans les lagunes côtières méditerranéennes, qui est chargé de compiler les profils de toutes les lagunes côtières nationales, de rédiger des fiches d'information pour des lagunes côtières données, et d'élaborer des rapports nationaux sur les lagunes côtières.

25. Une réunion sur le thème «Gestion des lagunes côtières méditerranéennes: interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture» s'est tenue à Cagliari (Italie) du 28 au 30 juin 2011 (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.20). Les participants, parmi lesquels de nombreux experts régionaux, se sont penchés sur plusieurs questions, notamment: la biodiversité et la conservation, le repeuplement, les alevinières, la gestion des stocks d'anguilles et les questions environnementales et économiques. Ils ont mis en lumière les principaux points critiques et ont déterminé des priorités pertinentes qui visent la gestion durable des lagunes côtières, en reconnaissant qu'il était nécessaire de lancer de toute urgence un plan d'action intégré pour le développement durable de l'aquaculture et de la pêche de capture dans les lagunes côtières situées à l'intérieur de la zone CGPM.

26. Les connaissances, données et expériences rassemblées pendant tout le projet ont été distillées dans le document intitulé «Lagunes côtières méditerranéennes: gestion durable et interactions entre l'aquaculture, la pêche de capture et l'environnement», qui sera publié dans la série Studies and Reviews de la CGPM.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUACOLES (WGMA)

27. Les principales activités du Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles (WGMA) ont été menées en étroite collaboration avec le WGSA et le SIPAM. La principale initiative du premier a consisté à participer à des études pilotes dans le cadre du projet InDAM et aux travaux portant sur les indicateurs relatifs à la dimension économique: détermination d'une méthodologie; collecte de données pour l'évaluation des performances; élaboration de fiches méthodologiques; participation à la définition d'indicateurs économiques régionaux.

28. Le WGMA a souligné le rôle essentiel des organisations de producteurs aquacoles, en insistant sur leur importance capitale pour le secteur et en déterminant une série d'activités. À titre de suivi du projet MedAquaMarket, une enquête préliminaire sur ces organisations au niveau régional est en cours. Elle est réalisée en coopération avec l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale (EUROFISH) et avec l'appui des points focaux nationaux du SIPAM, d'organisations de producteurs et d'autres experts compétents et points de contact nationaux qui collaborent déjà avec la CGPM. Il s'agit d'une évaluation préliminaire des organisations de producteurs et d'exploitants aquacoles dans les pays membres de la CGPM.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LA MER NOIRE (WGBS) INTÉRESSANT L'AQUACULTURE

29. La première réunion du Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire (WGBS) s'est tenue à Constanta (Roumanie) du 16 au 18 janvier 2012 (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.17). Elle a fourni un aperçu général de la pêche et de l'aquaculture en mer Noire et les participants ont reconnu d'un commun accord combien l'aquaculture marine et l'aquaculture en eau saumâtre étaient importantes pour accroître la production halieutique dans la région, en tenant compte de la disponibilité des ressources en eau et des caractéristiques environnementales adaptées. Le Groupe de travail s'est penché sur les principales difficultés entravant le développement de l'aquaculture dans des conditions convenables et a recensé les besoins prioritaires en la matière dans les pays de la mer Noire.

30. L'Atelier de formation sur la sélection des sites, les zones affectées à l'aquaculture et la gestion des sites au service de l'aquaculture marine en zone côtière a été organisé à l'Institut central de recherche halieutique de Trabzon (Turquie) du 18 au 21 février 2013. Les participants ont abordé les principaux aspects concernant la mise en place de ZAA et les systèmes de planification spatiale ou le zonage aux niveaux local et national. Ils ont été informés du fait que les ZAA étaient des outils de gestion à même de prévenir les différends en cas d'utilisations concurrentes des zones côtières et de permettre ainsi la planification de l'aquaculture.

31. Parallèlement à cet atelier de formation, une réunion sur la diversification des espèces aquacoles en mer Noire s'est déroulée les 21 et 22 février 2013 à Trabzon. Son principal objectif était de présenter aux participants les concepts relatifs à la diversification des espèces en aquaculture dans la région de la mer Noire, les aspects techniques de l'élevage d'animaux et les débouchés potentiels.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA RÉUNION DE COORDINATION DES GROUPES DE TRAVAIL AD HOC (CMWG)

32. Depuis la septième session du CAQ, les conclusions des groupes de travail ont été passées en revue lors de la cinquième Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (CMWG), qui s'est tenue au siège de la CGPM à Rome (Italie) du 7 au 9 mars 2012 (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.6).

33. La réunion a permis de synthétiser, d'examiner et de discuter les principaux résultats obtenus par les groupes de travail et le SIPAM en 2011. Les participants ont débattu du programme préliminaire 2012-2013 qui leur a été présenté et ont examiné celui qui avait été approuvé par le CAQ à sa septième session (Rome, Italie, 2011). Ils se sont penchés sur certaines questions prioritaires du point de vue du développement régional de l'aquaculture et au titre du premier Programme-cadre de la CGPM (2013-2018).

34. Par ailleurs, les participants ont synthétisé les recommandations formulées par les organes subsidiaires du CAQ concernant l'élaboration de stratégies et la formulation de conseils de gestion en matière d'aquaculture méditerranéenne, comme suit:

- Durabilité de l'aquaculture – Les indicateurs régionaux relatifs à l'aquaculture durable qui ont été recensés et sélectionnés pour les différentes dimensions de la durabilité (économique, environnementale et sociale) doivent être adoptés au niveau régional et considérés comme un outil à la disposition des pays de la CGPM en matière de planification et de suivi de la situation de développement de l'aquaculture durable;
- Sélection des sites et capacité de charge – En ce qui concerne l'aquaculture marine en cages flottantes, il convient d'envisager et mettre en œuvre des programmes de suivi environnemental dans les zones entourant les fermes aquicoles ou à proximité immédiate de ces fermes («zone d'effets admissibles»);
- Gestion des lagunes côtières – Il convient de proposer des directives relatives à un plan de gestion concernant les lagunes côtières méditerranéennes qui reflètent les priorités, conclusions et recommandations formulées lors de la réunion CGPM-CAQ-LaMed sur les interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture dans les lagunes côtières méditerranéennes (Cagliari, 28-30 juin 2011, CGPM);
- Transmission de données sur l'aquaculture par la voie du SIPAM – L'ensemble des données aquacoles des pays de la CGPM stockées dans le SIPAM doivent être accessibles à tous les coordinateurs nationaux, quelle que soit leur nationalité, afin d'encourager et d'accroître la coopération entre les pays. Bien que la collecte de données aquacoles se soit considérablement améliorée ces dernières années, il existe encore des cas de sous-estimation, de manque de précision ou d'absence de notification, en particulier dans les zones caractérisées par des déclarations manifestement fausses. Les questions relatives à l'aquaculture non déclarée méritent d'être traitées de manière appropriée. En outre, il convient de mettre à jour le mandat des coordinateurs nationaux du SIPAM conformément aux règles qui encadrent la transmission de données aquacoles. Il serait judicieux de consentir officiellement des efforts supplémentaires afin d'achever l'inscription de tous les coordinateurs nationaux du SIPAM et de garantir la transmission ponctuelle des données à la CGPM par la voie du SIPAM, toujours conformément aux exigences techniques fixées par la Recommandation GFCM/35/2011/6;
- Question prioritaire concernant les organisations d'exploitants et de producteurs – Compte tenu du rôle important que jouent, à différents niveaux, les organisations d'exploitants et de

producteurs dans la réglementation des marchés, il y a lieu de répondre à leurs besoins et priorités;

- Question prioritaire concernant la certification et la traçabilité en aquaculture – Il convient d'aider les pays membres en matière de certification et d'aquaculture; les organisations d'exploitants et de producteurs pourraient jouer un rôle essentiel dans la promotion de la certification aquacole (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.13);
- Question prioritaire concernant la santé des animaux aquatiques et la biosécurité – Il convient de réfléchir aux points suivants à l'échelon de la Méditerranée et de la mer Noire: i) collecte d'informations sur les programmes ayant trait aux animaux aquatiques; législation et politiques; plans d'urgence; diagnostic; quarantaine et services d'inspection; surveillance des pathologies; suivi et établissement de rapports; listes nationales d'agents pathogènes dans les pays relevant de la CGPM; ii) moyens de les mettre en œuvre en appuyant l'élaboration d'un plan de travail (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.12);
- Question prioritaire concernant la génétique en aquaculture – Il y a lieu d'examiner les points suivants en temps utile pour ce qui est de la Méditerranée et de la mer Noire: i) activités de recherche sur la caractérisation génétique des espèces les plus importantes élevées dans la région méditerranéenne; ii) traçabilité des stocks cultivés; iii) directives relatives aux pratiques aquacoles permettant de réduire au minimum l'impact génétique des activités aquacoles (utilisation de stocks de géniteurs locaux, utilisation de nouvelles technologies afin d'éviter les échappements, les espèces exotiques, etc.); iv) programmes d'élevage d'espèces sélectionnées.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE

35. Le Secrétariat de la CGPM a assisté à l'Atelier sous-régional sur l'aquaculture dans les pays d'Afrique du Nord, organisé par la FAO et le Ministère tunisien de l'agriculture à Monastir (Tunisie) du 8 au 11 octobre 2012. Les participants ont examiné la situation actuelle du développement aquacole et des politiques y afférentes dans la sous-région composée de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie, se sont penchés sur les principales questions touchant le secteur et ont déterminé les mesures pouvant être prises. Ils ont recensé les domaines de coopération entre le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord (SNEA) et la CGPM, notamment l'appui à la formation sur les ZAA au Maroc (février 2013) et l'échange d'informations sur les activités aquacoles dans la sous-région.

36. Dans le cadre des travaux du Comité de l'aquaculture, le Secrétariat de la CGPM a participé à l'atelier sur «L'impact socio-économique de l'acidification des océans sur l'économie et l'industrie dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture», organisé par le Centre scientifique de Monaco et l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la principauté de Monaco du 11 au 13 novembre 2012. L'objectif de l'atelier était de déterminer le niveau de risque et la résistance ou la vulnérabilité de certaines parties des océans du monde du point de vue des espèces de poisson et des impacts économiques, et de recenser les relations de cause à effet et les voies d'adaptation sociale. Les conclusions et les recommandations devaient être distillées et communiquées aux responsables politiques afin de les aider à prendre des mesures d'adaptation, y compris des actions spécifiques fondées sur les caractéristiques régionales.

37. La première réunion de l'Action concertée en faveur du Liban s'est tenue dans les locaux de la CGPM les 3 et 4 décembre 2012, suite à une demande d'assistance technique formulée par le Liban. Elle a abouti à une proposition de feuille de route relative à la mise en œuvre d'interventions cohérentes et intégrées recensant les priorités à moyen terme (2013-2018), y compris l'appui au développement durable de l'aquaculture et d'autres questions liées à la pêche de capture.

PREMIER PROGRAMME-CADRE À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPÉRATION EN MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE

38. En 2012, la Commission a lancé son premier Programme-cadre stratégique (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.14). Cet outil vise à améliorer la fonctionnalité de la CGPM tout en appuyant comme il se doit les activités menées par le Groupe de travail de la CGPM créé à cet effet en vue de moderniser le cadre juridique et institutionnel de la Commission. Le Programme-cadre a été conçu comme une plateforme destinée à promouvoir le développement durable et la coopération en Méditerranée et en mer Noire par la voie de dispositions pluriannuelles et multidonateurs. Par ailleurs, il renforcera la coopération et la coordination intra-institutionnelles sur des sujets liés à la pêche de capture marine et à l'aquaculture au niveau régional grâce à la mise en œuvre de cinq programmes de travail, notamment sur la promotion du rôle de l'aquaculture en matière de sécurité alimentaire et de croissance économique.

39. Pour chaque programme de travail, le Secrétariat de la CGPM composera et mettra en place des modules ad hoc spécifiques et axés sur les résultats, en étroite collaboration avec les membres intéressés de la CGPM, les coordonnateurs institutionnels et les donateurs qui en exprimeraient le souhait, les organisations partenaires et les projets régionaux de la FAO. Dans le cadre du programme de travail relatif à l'aquaculture, les cinq actions suivantes ont été recensées:

- A. Aide à la mise en place de ZAA;
- B. Évaluation de la situation et des tendances actuelles des fermes et du potentiel des produits de l'aquaculture en matière de commercialisation;
- C. Renforcement des capacités régionales et nationales en matière de certification de la qualité et de traçabilité des produits de l'aquaculture;
- D. Renforcement des capacités dans les domaines des soins vétérinaires, de la lutte contre les maladies et de la biosécurité pour la production aquacole;
- E. Amélioration de la gestion traditionnelle de l'aquaculture extensive dans les lagunes côtières.

DÉSIGNATION DES COORDINATEURS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ DE L'AQUACULTURE

40. La Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc a confirmé la nomination pour deux ans de M. Pablo Àvila (Espagne), M. Ioannis Karakassis (Grèce), M. Mohamed Hadj Ali Salem (Tunisie) et M. Ferit Rad (Turquie) aux postes respectifs de coordinateurs du WGSA, du WGSC, du SIPAM et du WGMA, conformément au règlement et aux procédures encadrant les organes subsidiaires de la CGPM.

QUESTIONS DIVERSES

41. Lors de la trente-sixième session de la CGPM (voir GFCM/CAQ/VIII/2013/Inf.5), l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale (EUROFISH) et la CGPM ont signé un protocole d'accord. Cette démarche vise à élargir leur coopération et, en particulier, leur collaboration en matière de collecte de statistiques, de diffusion d'informations et de recherches conjointes intéressant la pêche de capture et l'aquaculture. Suite à cela, la CGPM et EUROFISH ont entamé une enquête préliminaire sur les organisations d'aquaculteurs.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS INTÉRESSANT LA GESTION DE L'AQUACULTURE

42. Les principales conclusions communiquées à la CGPM et les principales recommandations approuvées par la Commission à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions figurent ci-après.

43. À sa trente-cinquième session, la Commission a modifié la Recommandation GFCM/33/2009/4 relative à la communication de données et d'informations sur l'aquaculture de manière à y inclure la série de paramètres concernant les produits fondés sur les captures, les zones statistiques du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, les centres de production et les données de marché, conformément au programme élaboré par le Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles.

44. À la trente-sixième session de la CGPM, le Comité de l'aquaculture a fait rapport sur les principales conclusions et suggestions ayant trait à la gestion de l'aquaculture en Méditerranée, en se concentrant sur les éléments qui suivent:

- Il y a lieu de confirmer le caractère prioritaire de la mise en place de ZAA pour l'aquaculture marine en cages flottantes et de mettre en œuvre des programmes de suivi environnemental de l'aquaculture dans les zones entourant les fermes aquicoles, également appelées «zones d'effets admissibles».
- Il convient d'adopter des indicateurs régionaux et les considérer comme un outil à la disposition des membres de la CGPM, qui leur permettra de planifier et de suivre les progrès en matière de développement de l'aquaculture durable.
- Il convient de formuler des directives relatives à un plan de gestion concernant les lagunes côtières de Méditerranée afin de s'atteler à la conservation de l'aquaculture traditionnelle et de la pêche de capture artisanale, à la prévention de toute nouvelle dégradation des lagunes côtières et à la restauration de l'environnement.
- La Commission a rappelé que le fait de consacrer des zones spécifiques à l'aquaculture serait bénéfique pour le secteur aux niveaux national et régional et a adopté la Résolution RES/36/2012/1 relative aux directives concernant les zones affectées à l'aquaculture.
- La CGPM devra aider ses membres à mettre en place ces zones et, pour ce qui est des besoins en matière de renforcement des capacités, les assister au niveau national.
- Suite aux conseils qu'elle a reçus en matière de gestion de l'aquaculture, la Commission a donné mandat à son Secrétariat et au Comité de l'aquaculture pour continuer à élaborer des directives spécifiques dans les domaines suivants: indicateurs durables, activités de suivi environnemental de l'aquaculture et gestion des lagunes côtières.

PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 2013-2014

Plan de travail du Groupe de travail sur l'aquaculture durable (WGSA)

- Déterminer les points de référence et les normes applicables aux indicateurs sélectionnés;
- Mettre en place de nouvelles études pilotes en coopération avec des partenaires; tester le système de référence des indicateurs au niveau local et appliquer une stratégie en matière de communication et de diffusion;
- Définir une stratégie visant à faire participer les parties intéressées à l'utilisation des indicateurs.

Plan de travail Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge (WGSC)

- Organiser un atelier régional sur la définition de points de référence pour les normes de qualité environnementale et le suivi de l'aquaculture;

- Mettre en œuvre un programme axé sur la diffusion des résultats techniques et des conclusions des activités de SHoCMed ayant trait aux ZAA;
- Établir une plateforme des technologies de l'information sur la sélection des sites et la capacité de charge, qui permettrait de partager des données avec le WGSC;
- Réaliser un calibrage des normes de qualité environnementale et constituer une base de données;
- Élaborer un programme harmonisé de suivi pour la Méditerranée et la mer Noire.

Plan de travail du Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM)

- Intégrer les activités et bases de données du SIPAM dans le Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire;
- Réactiver la banque de données sur les programmes de recherche et développement et coopérer avec d'autres banques de données régionales pertinentes dans le domaine de l'aquaculture afin de partager des données, en coopération avec des projets et des partenaires.

Plan de travail sur la gestion des lagunes et les interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture

- Définir des indicateurs relatifs au développement durable de l'aquaculture et de la pêche de capture dans les lagunes côtières;
- Poursuivre la mise à jour de la base de données sur les lagunes côtières à partir de rapports nationaux et de fiches élaborées dans le cadre du projet LaMed 2 et publiées sur internet.

Plan de travail du Groupe de travail sur la commercialisation des produits aquacoles (WGMA)

- Travailler avec le WGSa sur les indicateurs et les points de référence concernant les questions économiques et de commercialisation liées à l'aquaculture durable;
- Travailler avec le SIPAM au sujet des données et questions de commercialisation des produits aquacoles liées aux enquêtes sur les aspects économiques;
- Achever, en coopération avec des partenaires de l'enquête régionale, un examen de la législation et de la situation actuelle des organisations de producteurs et d'exploitants dans les pays membres de la CGPM, et préparer cet exercice;
- Participer à l'organisation d'une conférence scientifique et technique sur l'aquaculture méditerranéenne en Tunisie (Bizerte, 11-14 juin 2013), dont le thème serait une approche axée sur les marchés et destinée à appuyer le développement de la Méditerranée.

Plan de travail du Groupe de travail sur la mer Noire (WGBS) (volet aquacole)

- Organiser un atelier/une session de formation sur la classification et le zonage de la culture des mollusques, ainsi que sur les protocoles de certification (mer Noire);
- Mettre en œuvre des initiatives régionales visant à harmoniser le programme de suivi environnemental de l'aquaculture dans les ZAA;
- Entreprendre des études pilotes pour les projets d'aquaculture côtière (y compris les nouvelles espèces destinées à l'aquaculture et les nouvelles technologies).

Autres questions prioritaires recensées lors de la Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc (CMWG)

- Réaliser une enquête régionale sur la santé des animaux aquatiques et la biosécurité en matière aquacole;
- Réaliser une enquête régionale sur les aspects principaux liés à la certification et à la traçabilité en aquaculture;

- Mettre la dernière main aux propositions de projets aquacoles envisagés au sein du premier Programme-cadre de la CGPM à l'appui du développement durable de la pêche de capture et de l'aquaculture.

Réunions et sessions de formation prévues pour 2013-2014

INTITULÉ	DATE	LIEU
WGSA/WGMA/InDAM – Ateliers sur la détermination de points de référence concernant les indicateurs sociaux et économiques utilisés en aquaculture	Novembre 2013	À déterminer
WGSA/WGSC/InDAM/SHoCMed – Ateliers sur la détermination de points de référence concernant les indicateurs environnementaux utilisés en aquaculture	Novembre 2013	À déterminer
WGSA/InDAM/AdriaMed – Action pilote (étape 1) au Monténégro sur l'application d'indicateurs durables	Juillet 2013	À déterminer
WGSA/InDAM/AdriaMed – Action pilote (étape 3) en Tunisie sur l'application d'indicateurs durables	Juin 2013	Monastir (Tunisie)
Sixième Réunion de coordination des groupes de travail ad hoc	Novembre 2014	À déterminer

Cette liste n'inclut pas les réunions de suivi CAQ-InDAM concernant les études pilotes au Maroc et en Espagne, qui doivent être organisées en coopération avec les partenaires nationaux, ni les réunions avec les partenaires de la CGPM dans le cadre d'accords de coopération actuels ou futurs.

On suppose que, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord CGPM, les membres s'assureront des contributions techniques et scientifiques d'experts et institutions nationaux compétents aux activités des groupes de travail. Des contributions renforcées de la part des projets régionaux de la FAO, comme sur la question des interactions entre la pêche et l'aquaculture, représenteraient un atout supplémentaire et aideraient à la mise en œuvre du plan de travail du CAQ au niveau sous-régional. En particulier, les synergies avec le projet AdriaMed se poursuivront sur différentes questions liées à l'aquaculture dans les pays participants (collecte de données, suivi environnemental, interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture, et indicateurs).